

# FICHE TECHNIQUE

# IDOS EBT 100 NG SURFACES

CODE : EBTSU

PRÊT A L'EMPLOI



## NATURE CHIMIQUE

- Substance active biocide : Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1) : 3% m/m
- Ion argent (stabilisateur) : 0,0020% m/m
- Eau déminéralisée : plus de 30%

100% du total des ingrédients sont d'origine naturelle.

100% biodégradable selon la norme NF T 73-260.

## USAGES ET PROPRIÉTÉS

**IDOS EBT 100 NG (nouvelle génération) SURFACES** est un nettoyant désinfectant à large spectre pour toute surface non oxydable, stable et non moussant.

**IDOS EBT 100 NG SURFACES** est recommandé pour le nettoyage et la désinfection de toutes surfaces lavables (plans de travail, tables, murs, sols, mobiliers de bureaux, surfaces stratifiées, surfaces émaillées) en restauration, hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, établissements scolaires, lieux publics.

**IDOS EBT 100 NG SURFACES** est conforme aux normes suivantes, à 20°C :

|   | Normes citées dans l'EN 14885 relatives aux antiseptiques et désinfectants chimiques pour les secteurs alimentaire, industriel, domestique et collectivité | Conditions |            |
|---|--|------------|------------|
|   |  | Propreté   | Saleté     |
| BACTÉRICIDES  | EN 1276  | 5 minutes  | 5 minutes  |
|   | EN 13697   | 5 minutes  | -          |
| BACTÉRICIDE<br>sur <i>Clostridium perfringens</i>     | EN 1276  | 5 minutes  | 5 minutes  |
| FONGICIDES  | EN 1650  | 5 minutes  | 5 minutes  |
|   | EN 13697   | 5 minutes  | -          |
| SPORICIDE   | EN 13704   | 60 minutes | -          |
| VIRUCIDE sur Polio I Virus, Adenovirus type 5 et H5N1 | EN 14476   | 60 minutes | 60 minutes |

**IDOS EBT 100 NG SURFACES** est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

La quantité de produit pur par unité de surface est de 30 à 40 ml/m<sup>2</sup>.

### BIOCIDE TP2 ET TP4

Préparation liquide prête à l'emploi à effet curatif

### CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

pH à l'état pur : 3,0 à 4,0

Densité à 20°C : 1,010 à 1,012

Solubilité : totale dans l'eau

### CONDITIONNEMENTS

Carton de 12x500 mL spray

Carton de 4x3L + robinet

### STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

### PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE UNIQUEMENT PROFESSIONNEL

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Date de création : 05/09/2016

Date de révision 6 : 16/06/2020

## MODE D'EMPLOI

Mettre la buse en position de spray.

Pulvériser directement et uniformément sur la surface à nettoyer et à désinfecter.

Laisser agir pendant 5 minutes dans le cas de traitements bactéricide ou fongicide, et 60 minutes dans le cas de traitements sporicide et virucide.

Frotter si nécessaire avec une micro fibre.

Rincer le matériel d'application avant de le ranger.

Format 3L : recharge du spray.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Utiliser ce biocide avec précaution // Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Porter des gants de ménage.
- En cas de contact cutané et/ou oculaire, rincer immédiatement à l'eau.
- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Ne pas exposer aux rayons du soleil.
- Ne pas utiliser sur les matériaux cuivreux et les métaux légers, tel que l'aluminium // En cas de doute, il est recommandé de faire un test sur la surface à traiter.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- L'emballage, vide ou contenant encore du produit, peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet // Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette // Consulter le centre antipoison le plus proche

## ÉTIQUETAGE RÉGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

Pas d'étiquetage

Étiquetage

Étiquetage additionnel : EUH 210

## TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

Non Soumis

Soumis

## CODE DOUANIER

3808.94.90.90